

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

INTR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine interne (A.M. du 09.03.1979 publié le 15.03.1979).

L'objectif spécifique de la formation supérieure des candidats internistes est de développer leur aptitude à la pratique de la médecine interne globale (prise en charge des pathologies internistiques multiples et/ou complexes).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein, dont au moins trois années de formation de base et deux années de formation supérieure en médecine interne. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

INTR2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [300.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5

o Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WINTR2311	Questions spéciales de médecine interne, 1re année	Jean Cyr Yombi (coord.)	FR [q2] [80h] [8 Crédits] 🌐	X				
○ WINTR2331	Enseignement interuniversitaire, 1re année	Jean Cyr Yombi (coord.)	FR [q2] [40h] [4 Crédits] 🌐	X				
○ WINTR2381	S0T /F1 6.944 Tf 1 014.071 0I 13.071 1 I 1 1 h W n 1 G [] 0 d 2 w 0 0 m 14.071 0 I S Q q 1 0 0 1 196.007996 15.071 cm -1 0 0 -1 0 0 cm 0 0 m 198.42							

				Bloc annuel				
				1	2	3	4	5
○ WINTR2382	Stages cliniques de médecine interne, 2e année, 1re partie		30 [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐		x			
○ WINTR2392	Stages cliniques de médecine interne, 2e année, 2e partie		18 [q3] [] [18 Crédits] 🌐		x			

○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WINTR2313	Questions spéciales de médecine interne, 3e année	Jean Cyr Y20.514999 81	cm -1 0 0 -1 0 408 0001 W n 0.9333 0.902 0.5216.039001
-------------	---	------------------------	--



Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Deuxième partie, Formation supérieure

- Avoir satisfait aux exigences de la première partie du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Réussite de l'examen sanctionnant l'enseignement théorique interuniversitaire de la formation de base.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage. Participation assidue (au moins 80%) au cours interuniversitaire de médecine interne (advanced course of internal medicine) organisé par l'ensemble des facultés de médecine du pays. Publication dans une revue scientifique avec « peer review » d'un article sur un sujet clinique ou scientifique de médecine interne ou présentation d'une communication à une réunion scientifique faisant l'objet d'un « peer review » et d'une publication des communications.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement sollicitera pour le candidat, le diplôme universitaire du master complémentaire en médecine interne.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du service clinique de médecine interne

[Carine Relvas](#)

Tél. 02 764.10.54

Secrétariat facultaire MSCM

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)

Responsable académique du programme: [Philippe Hainaut](#)

Jury

- Président de jury: [Philippe Hainaut](#)
- Secrétaire de jury: [Dominique Maiter](#)